

Aux médias actifs dans le canton
de Fribourg

18 août 2021

Communiqué

L'Association des Communes Fribourgeoises entre en matière sur le projet de loi sur la mobilité, mais conteste les nouvelles options de financement proposées par le Conseil d'Etat.

L'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) a pris connaissance du projet de loi sur la mobilité que le Conseil d'Etat vient d'arrêter suite à la consultation publique qui a eu lieu ce printemps. Comme annoncé dans sa prise de position, elle entre en matière sur ce projet de loi. Cependant, elle conteste les nouvelles options financières retravaillées par le Conseil d'Etat.

Une loi moderne, globale et multimodale...

L'Association des Communes Fribourgeoises entre en matière sur cette nouvelle loi qui fait sens compte tenu de l'actualité politique de la mobilité sur tous ses plans, de la mise à niveau d'une loi sur les routes devenue obsolète, de l'évolution des moyens de transports et de la systématique légale.

De manière générale, les orientations proposées conduisent cette loi sur le bon chemin. Ses caractéristiques globale et multimodale lui confèrent toutes les promesses d'une approche:

- sociétale, tenant compte des sensibilités et des besoins de chaque génération ;
- économique, en considérant la mobilité comme une composante de prospérité aux flux de personnes et de marchandises;
- environnementale et durable en intégrant la mobilité douce à part entière et en équilibrant les dimensions du développement durable.

...qui propose une répartition des tâches intelligente

Au niveau institutionnel, elle vise une répartition des tâches efficace et intelligente, indépendante de la propriété. Il importe de décroquer les zones urbaines et rurales en tenant compte de celles périphériques. La simplification de la classification des routes et l'alignement sur les normes de la branche gagne en transparence. Ces critères permettent de sortir les routes du débat politique.

....Mais avec une répartition financière qui n'en tient pas compte.

Les enjeux financiers sont déterminants et dépendent du dossier de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les Communes. Au-delà des principes novateurs, de l'approche multimodale et transversale du projet de loi, c'est la stratégie financière qui risque de l'emporter. L'ACF prend connaissance des nouvelles options

proposées par le Conseil d'Etat qui diffèrent des propositions discutées par le comité de pilotage et mises en consultation.

En particulier, pour balancer les charges complémentaires de l'Etat qu'elles que soient les compétences, le projet prévoit désormais d'augmenter la participation des communes à la part cantonale du fonds fédéral d'infrastructures ferroviaires, passant de 13,78% à 50% à charge des communes. Il prévoit également de modifier la répartition financière relative au trafic régional des voyageurs de 45% à 50%. Or, tant l'une que l'autre conduisent déjà à une forme de péréquation financière intercommunale qui est hors contexte; utiliser ces leviers ne fait qu'aggraver l'erreur et l'enchevêtrement financier entre l'Etat et les Communes qui devront payer des tâches pour lesquelles elles n'ont aucune compétence.

....qui doit être corrigée pour être cohérente et transparente.

L'ACF considère ces propositions comme étant une pure question de montants financiers ; elles occultent la proposition de répartition des compétences. La réponse qui doit lui être donnée n'est pas de créer une clé de répartition entre les Communes, mais d'approcher ce montant delta comme l'opération de désenchevêtrement des tâches et des charges entre l'Etat et les Communes. Cette approche est de bon augure dans le cadre des discussions en cours sur le DETTEC. Si nécessaire, le mécanisme de la bascule fiscale doit être utilisé et être assorti d'un outil d'évaluation régulière avec système de correction. Cette dynamique est garante de cohérence et de transparence qui n'est pas le cas avec la solution de financement proposée que nous contestons. Nous y reviendrons via le Club des communes du Grand Conseil.

Contacts

—

David Fattebert, Président de l'Association des Communes Fribourgeoises, T +41 79 252 08 64

Micheline Guerry-Berchier, Directrice de l'Association des Communes Fribourgeoises, T +41 79 660 64 00